

« L'utilisation des pesticides est un drame écologique »

DANIEL CUEFF. - Maire honoraire de Langouët, en Bretagne, il est un fervent protecteur de l'environnement et de la biodiversité. Invité à Ajaccio par l'association Cle, il dénonce un revirement de situation concernant l'utilisation de certains pesticides « tueurs d'abeilles »

Quel est l'objet de votre visite à Ajaccio ?

Je suis invité par l'association Cle qui travaille contre la pauvreté et accompagne les personnes en situation d'illettrisme afin de favoriser leur insertion professionnelle et sociale. Dans le cadre de la journée mondiale de la pauvreté qui a lieu aujourd'hui, je vais intervenir sur les expériences de ma commune en termes d'écologie sociale. J'ai également rencontré le président de l'Exécutif et le président de l'Assemblée de Corse afin de comprendre le fonctionnement de cette collectivité qui est importante en matière d'avancée territoriale.

Vous êtes un fervent protecteur de l'écologie, quel est votre point de vue sur l'autorisation temporaire des néonicotinoïdes ?

Il s'agit d'une catastrophe écologique et sanitaire. La filière betterave est en grande difficulté

depuis des années. En 2016, l'interdiction de ces pesticides aurait pu lui permettre de se restructurer. Malheureusement, elle n'a pas réussi. Aujourd'hui, elle se retrouve devant une impasse et confrontée à des solutions extrêmement nocives pour l'environnement et la santé de la population. Par le passé, nous avons incité les agriculteurs à utiliser ces pesticides de façon très régulière. Il est donc de notre devoir de les sortir de cette impasse et de leur proposer des solutions fiables et durables qui contribueraient à la sauvegarde de l'environnement. Si le gouvernement se contente de faire machine arrière et d'autoriser ces pesticides même de façon temporaire, la situation deviendra de plus en plus problématique.

Quels sont les principaux inconvénients quant à leur utilisation ?

Le fait que ces néonicotinoïdes

ont été interdits en 2016 prouve véritablement les dangers que cela peut représenter, notamment pour les abeilles et la pollinisation ainsi que pour l'ensemble de la biodiversité. Certains apiculteurs nous alertent sur les conséquences directes que ces pesticides peuvent avoir sur les abeilles. Ces dernières sont friandes de l'eau qui se dépose sur les betteraves. Elle est généralement plus chaude et donc nécessaire avant la fabrication du miel dans les ruches. Ces pesticides entraînent des ruptures dans la chaîne de biodiversité. D'un point de vue sanitaire, le bilan est loin d'être satisfaisant. Les néonicotinoïdes peuvent entraîner des problèmes respiratoires et déclencher certaines maladies. Il est d'autant plus important de souligner que nous sommes en pleine crise sanitaire où la Covid-19 se montre particulièrement agressive envers les personnes souffrant de problèmes respiratoires.

D'un point de vue national, est-ce que les communes disposent d'un droit d'interdiction sur l'utilisation de ces pesticides ?

Nous avons été 120 maires sur le territoire national à revendiquer le fait que face à une carence de l'État à protéger les populations contre les pesticides de synthèse, nous souhaitions prendre la responsabilité de les interdire sur nos communes respectives. Nous avons pris ces arrêtés qui ont été cassés par les tribunaux administratifs, jugeant que ces interdictions devaient être prises par le ministère de l'Agriculture. Nous avons donc pris la décision de saisir le Conseil d'État afin de trouver une solution quant à ce problème de santé publique. Malheureusement, en attendant ces nouveaux résultats, nous sommes dans l'incapacité d'interdire ces pesticides sur l'ensemble des communes concernées.

Selon vous, quelles seraient les différentes alternatives possibles ?



Daniel Cueff souhaite avant tout appliquer des solutions alternatives afin de préserver la biodiversité et lutter contre le

À Ajaccio, pour parler d'écologie sociale

Daniel Cueff participera aujourd'hui à Ajaccio au colloque « Développement durable et pauvreté » organisé par la Coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion (CLE), dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère consacrée, cette année, à la justice sociale et environnementale. Il tentera, avec d'autres, d'apporter des réponses à la question au cœur des débats : de quelle manière le développement durable peut-il contribuer à réduire la pauvreté ? L'ancien maire de Langouët, en Bretagne, livrera l'expérience d'écologie sociale menée sur la commune qu'il a administrée pendant plus de

vingt ans. Georges Guironnet, expert en énergie renouvelable et développement auto-soutenable, interviendra sur les énergies locales, des richesses à partager. Plusieurs responsables corses, maires ou membres d'associations solidaires, témoigneront ensuite des actions concrètes qu'ils réalisent dans ces domaines. Le colloque, animé par Stéphane Usciat, se tiendra de 17 heures à 20 heures, à l'Espace Diamant. L'accueil s'effectuera à 16 h 30. En raison des consignes sanitaires, le nombre de places est limité, et la réservation obligatoire, par mail exclusivement à cle-ajaccio@sfr.fr en indiquant son nom et son numéro de téléphone.

PROPOSITIONS :

Des solutions existent, sinon aucun maire n'aurait pris la responsabilité de vouloir les interdire de façon définitive. Ces alternatives sont connues des agriculteurs. Je pense notamment à des insectes capables d'éradiquer certaines maladies mais également des espèces végétales qui peuvent aussi servir d'insecticide. Malheureusement, tant que la loi n'est pas claire, certains d'entre eux continuent à utiliser ces méthodes particulièrement nocives. Il existe pourtant des formations spécialisées dans une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Au lieu d'inciter ces professionnels à modifier leur comportement,

danger des pesticides.

l'État les pousse à utiliser ces pesticides et ainsi détériore les différents écosystèmes.

La Corse ne cultivant pas la betterave, est-elle quand même concernée par le danger de certains pesticides ?

Toutes les régions sont malheureusement confrontées à ce problème. Il est vrai que la Corse n'est pas concernée par la culture de la betterave. Néanmoins, sur le territoire insulaire, plusieurs copropriétés font appel à des prestataires de services qui utilisent un certain nombre d'insecticides pour entretenir les

espaces verts. À l'heure actuelle, un particulier ne dispose plus du droit d'acheter ses propres pesticides. La loi, quant à elle, ne prévoit pas non plus de les interdire dans des lieux privés. Il serait judicieux pour certaines communes de se pencher sur la question et d'adopter de nouvelles alternatives afin de garantir la santé de la population. Ces pesticides touchent l'ensemble du territoire français. Il est de notre devoir de réagir rapidement.

PROPOS RECUEILLIS PAR
SERENA DAGOUASSAT

PAULE SANTONI